



# SIVOM D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES D'ANGY, BALAGNY, BURY ET MOUY

---

## RÉUNION DU COMITE SYNDICAL DU 18 DÉCEMBRE 2015, 17 h 00

### PROCÈS-VERBAL

**L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre à dix-sept heures,**

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 11/12/2015,

S'est réuni au SIVOM d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement des Communes d'ANGY, BALAGNY, BURY et MOUY, sous la Présidence de Monsieur Réginald THÉROUDE.

Étaient présents :

M. THÉROUDE, Président ; Mrs MARTIN, DENIS et BOURGEOIS, Vice-Présidents  
Mrs GRAMMOND et TIAR suppléants

Étaient absents excusés :

Mme NOURY ayant donné pouvoir à M. MARTIN  
Mme DELAFONTAINE et M. BELVAL titulaires  
Mme VANDROMME suppléante

Étaient absents non-excusés :

Mme GUILLOU titulaire  
Mme VERHOESTRAETE, Mrs GAINÉ, VERHOESTRAETE, MALBRANC suppléants

Assistaient à la réunion les suppléants :

M. CRÉPY

Secrétaire de séance : M. TIAR

---

### Procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2015 :

Suite à l'envoi dudit procès-verbal, Monsieur Alain MARTIN nous avait signalé une omission au point 5 concernant le Phasage prévisionnel des futurs travaux de création de réseau d'assainissement des eaux usées. En effet, au cours de la réunion, concernant la programmation sur la Commune d'ANGY, il avait évoqué l'oubli dans le phasage :

- du Chemin Constantine, mais celui-ci étant zoné Assainissement Non-Collectif, il n'est pas concerné par les travaux,
- du Chemin des Carrières : il y en a un sur la Commune de BURY mais également à ANGY -> à rajouter.

N'appelant aucune observation supplémentaire, tant sur le fond que sur la forme, ce P.V. est adopté à l'unanimité en y incluant les remarques de Monsieur MARTIN.

---

### N° 1 / DÉCISIONS MODIFICATIVES 2015

L'omission de la cotisation annuelle de l'ADICO sur le budget M14 nécessite une rectification des crédits budgétaires.

Les charges du budget principal étant remboursées par les budgets annexes, il sera donc nécessaire de modifier également les crédits correspondants.

D'autre part, des anomalies ont été identifiées concernant les passifs M49 : en effet, les écritures liées à la liquidation de la Communauté de Communes de MOUY-BURY présentent des différences avec les soldes réels restant dus aux établissements bancaires. Il nous faudra passer des écritures correctives qui n'étaient pas prévues.

Ces corrections sont présentées dans les projets de D.M. N° 2/2015 M14, 3/2015 EAU et 3/2015 ASSAINISSEMENT qui ont été adoptées à l'unanimité des présents comme suit :

DM 2/2015 M14 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 611-020 : Contrats prestations services		600.00 €		
D 6262-020 : Frais de télécommunication		310.00 €		
D 6281-020 : Concours divers (cotisations)		2 500.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>3 410.00 €</b>		
R 70841-020 : Mise à dispo personnel CDE CCAS				1 410.00 €
R 70872-020 : Remb par budgets annexes				2 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>				<b>3 410.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>3 410.00 €</b>		<b>3 410.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>3 410.00 €</b>		<b>3 410.00 €</b>

DM 3/2015 EAU :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6287 : Remboursements de frais		1 400.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>1 400.00 €</b>		
D 6218 : Autres personnels extérieurs		777.00 €		
<b>TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés</b>		<b>777.00 €</b>		
D 023 : Virement à section investis.		34 391.00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect<sup>o</sup> d'investis.</b>		<b>34 391.00 €</b>		
R 70128 : Autres taxes et redevances				2 177.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar</b>				<b>2 177.00 €</b>
R 768 : Autres produits financiers				34 391.00 €
<b>TOTAL R 76 : Produits financiers</b>				<b>34 391.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>36 568.00 €</b>		<b>36 568.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 1641 : Emprunts en euro		34 391.00 €		
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>34 391.00 €</b>		
R 021 : Virement section exploitation				34 391.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>				<b>34 391.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>34 391.00 €</b>		<b>34 391.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>70 959.00 €</b>		<b>70 959.00 €</b>

## DM 3/2015 ASSAINISSEMENT :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6231 : annonces et insertions	933.00 €			
D 6287 : Remboursements de frais		600.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>933.00 €</b>	<b>600.00 €</b>		
D 6218 : Autres personnels extérieurs		333.00 €		
<b>TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés</b>		<b>333.00 €</b>		
D 023 : virement à section investis.	221 325.00 €			
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>221 325.00 €</b>			
D 668 : autres charges financières		221 325.00 €		
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>221 325.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>222 258.00 €</b>	<b>222 258.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R 021 : Virement section exploitation			221 325.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>			<b>221 325.00 €</b>	
R 1641 : Emprunts en euro				221 325.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>221 325.00 €</b>
<b>Total</b>			<b>221 325.00 €</b>	<b>221 325.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

## **N° 2 / DÉMATÉRIALISATION TOTALE**

Ainsi que les Élus ont déjà dû en entendre parler dans leurs Mairies respectives, les Collectivités sont appelées à passer à la dématérialisation totale, c'est-à-dire stopper l'envoi de documents papier à la Trésorerie ou encore à la Sous-Préfecture.

Le but étant de réduire les délais tout en rendant les échanges plus fiables, nous souhaiterions entamer les démarches début 2016 afin d'être au point avant la date d'échéance, sans pour autant se précipiter (vers la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016 sans doute).

Cela sous-entend l'acquisition de certificat(s) électronique(s), un parapheur électronique et la prise de délibérations autorisant :

- La dématérialisation de la paie,
- La dématérialisation des actes réglementaires qui sont soumis au contrôle de légalité (après signature de la convention ACTES avec la Sous-Préfecture),
- La dématérialisation des actes budgétaires,
- La dématérialisation des échanges avec le comptable.

L'ADICO a obtenu des tarifs mutualisés et propose d'obtenir par son biais un certificat électronique pour 100 €/personne/an (un certificat est valable pour plusieurs mandats électoraux ; pour les élus ne signant que rarement, il existe des certificats moins simples d'utilisation mais gratuits) et un parapheur électronique pour 120 €/an au lieu de 50€/mois.

D'autre part, les obligations de communication et de libre consultation de documents de la Loi NOTRe vont rendre quasi indispensable la création d'un site internet. Là aussi l'ADICO propose des solutions, allant de 1 à 25 € / mois selon le nombre de pages et le niveau de personnalisation désirés.

Toutes explications reçues, le COMITÉ SYNDICAL, à l'unanimité des présents :

- DÉCIDE de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité, et par conséquent, AUTORISE le Président à conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le Préfet de l'Oise, représentant de l'État,
- DÉCIDE de dématérialiser la paye, et par conséquent, AUTORISE le Président à conclure une convention avec la DDFIP,
- DÉCIDE de dématérialiser les échanges comptables, et par conséquent, AUTORISE le Président à conclure la convention avec la Chambre Régionale des Comptes.

### **N° 3 / TARIFS 2016 REDEVANCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Comité doit fixer les tarifs de redevances Eau Potable et Assainissement Collectif 2016.

Vous avez reçu avec votre convocation des hypothèses de variations.

La Commission des Finances s'est réunie dans l'après-midi pour étudier les prévisions budgétaires 2016 et discuter des redevances. Elle a décidé à l'unanimité des présents, conformément à nos débats de l'année précédente, de ne pas augmenter les tarifs des redevances pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis la création du SIVOM. En effet, notre situation financière, bien qu'elle ne soit pas extraordinaire, est saine.

L'année passée, nous avons décidé une augmentation mesurée et il nous reste de gros projets pour lesquels le Syndicat a augmenté ses redevances tous les ans. Nous ne sommes pas certains de pouvoir continuer sur cette lignée l'année prochaine.

Nous ignorons si la Lyonnaise des Eaux et l'Agence de l'Eau vont changer leurs tarifs, mais le SIVOM souhaite stabiliser les siens.

Il sera important de communiquer sur le sujet, que ce geste ne passe pas inaperçu. Nous avons entendu les remarques des usagers et en avons tenu compte, dans la mesure du possible.

Peut-être que l'information pourrait être diffusée via les bulletins municipaux et avec l'envoi des factures d'eau du mois de janvier.

Monsieur DENIS en parlera aux questions diverses du prochain Conseil Municipal de BALAGNY.

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- DÉCIDE de maintenir les tarifs de redevances déterminés pour l'année 2015,
- VOTE donc, pour la période allant de janvier à décembre 2016, la redevance Eau à 0,78 €/m<sup>3</sup> et la redevance Assainissement Collectif à 2,81 €/m<sup>3</sup>.

### **N° 4 / VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 : GENERAL, EAU ET ASSAINISSEMENT**

Avant de passer à l'étude des Budgets Primitifs 2016 qui vous ont été adressés par courrier et étudiés par la Commission des Finances, le Président a présenté à l'organe délibérant un rapport comportant une présentation du SIVOM D'A.B.B.M., sur ses effectifs et ses dépenses de personnel, sur ses engagements pluriannuels envisagés, sa gestion de la dette et ses orientations budgétaires sur son budget général et ses budgets annexes (*ci-annexé*).

LE COMITÉ SYNDICAL :

- procède au Débat d'Orientation Budgétaire concernant les Budgets Primitifs 2016 du Syndicat,
- VALIDE le rapport du Président

Après avoir pris connaissance des 3 projets de Budgets Primitifs 2016, pour répondre aux demandes de l'Assemblée, il est précisé :

- Budget M14 :
  - o Le compte 70841 « mise à disposition personnel CDE CCAS » : il s'agit de l'intitulé du compte car il s'agit en principe de mise à disposition facturée de personnel à une autre structure. Cela correspond ici aux reversements des charges de personnel par les budgets annexes,
  - o le montant des cotisations d'assurance est élevé mais en plus la prestation laisse à désirer. C'est pourquoi, courant 2016, une consultation sera lancée,
  - o revenus des immeubles : nous avons reçu la confirmation officielle que le SDIS de l'Oise mettrait fin au bail de location de notre maison sise Rue de Nœud à MOUY au 30 juin prochain car il stoppe la prise en charge des logements de fonction des Sapeurs-Pompiers Professionnels. Ignorant dans quels délais nous pourrions remettre à la location ce bien, nous n'avons prévu que 6 mois de loyer en recettes,
- Budget Assainissement : l'opération de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif a été réceptionné en 2012, mais cela ne fait qu'un peu plus d'un an que l'Agence de l'Eau a attribué son aide aux usagers pour leur raccordement. Nous avons d'ailleurs relancé les personnes n'ayant pas encore envoyé leurs dossiers en leur rappelant qu'il ne leur restait plus qu'un an pour bénéficier de la subvention, et en leur demandant de bien vouloir nous faire savoir s'ils avaient réalisé leurs travaux mais ne possèdent pas de justificatifs de dépenses afin de pouvoir libérer les fonds.

Ayant répondu à toutes les questions et remarques des Conseillers, le Président leur demande de bien vouloir se prononcer sur leur adoption.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, VOTE les 3 budgets primitifs 2016 tels que présentés :

<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>		
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	Crédits de report 2015	0,00 €
	Propositions nouvelles	0,00 €
	<b>TOTAL D.I.</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	Crédits de report 2015	0,00 €
	Propositions nouvelles	0,00 €
	<b>TOTAL R.I.</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	Propositions nouvelles	<b>162.660,00 €</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	Propositions nouvelles	<b>162.660,00 €</b>
<b>BUDGET EAU</b>		
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	Crédits de report 2015	2.800.000,00 €
	Propositions nouvelles	3.043.653,00 €
	<b>TOTAL D.I.</b>	<b>5.843.653,00 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	Crédits de report 2015	399.300,00 €
	Propositions nouvelles	5.444.353,00 €
	<b>TOTAL R.I.</b>	<b>5.843.653,00 €</b>
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	Propositions nouvelles	<b>305.455,00 €</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	Propositions nouvelles	<b>305.455,00 €</b>

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>		
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	Crédits de report 2015	197.858,00 €
	Propositions nouvelles	28.972.862,00 €
	<b>TOTAL D.I.</b>	<b>29.170.720,00 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	Crédits de report 2015	18.181,00 €
	Propositions nouvelles	29.152.539,00 €
	<b>TOTAL R.I.</b>	<b>29.170.720,00 €</b>
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	Propositions nouvelles	<b>1.094.115,00 €</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	Propositions nouvelles	<b>1.094.115,00 €</b>

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT :**

L'appel à candidature était la 1<sup>ère</sup> phase de la procédure. Les 5 candidatures reçues étaient recevables (Lyonnaise des Eaux, Nantaise des Eaux, Derichebourg, VEOLIA et la SAUR). La prochaine étape est l'envoi du dossier au vu duquel les entreprises présenteront leurs offres (il est courant que seule une partie des candidats répondent). S'en suivra une négociation.

La Commission DSP a agréé le projet de consultation qu'a préparé l'ADTO.

### **INDEMNITÉS DE FONCTION :**

La Loi NOTRe prévoyait la suppression des indemnités de fonction des élus d'EPCI sans fiscalité propre avec effet immédiat au mois d'août dernier. Un amendement a reporté l'entrée en vigueur de cette mesure au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la mission des Elus étant considérée comme relevant du bénévolat.

Cette décision a pour but de motiver la suppression des petites structures comme la nôtre. En attendant, il nous faut continuer à travailler et le faire bien afin de laisser aux usagers des ouvrages en bon état.

### **PROJETS :**

Le Président fait le constat, et non le reproche, que sur les 4 Communes du SIVOM, deux sont hyper-actives côté constructions. C'est très bien, mais c'est un peu perturbant pour le fonctionnement de notre structure, par rapport à ses projets et ses finances.

Nous allons organiser une réunion avec les 3 Vice-Présidents et les 4 Maires pour bloquer notre phasage Assainissement car il faut que l'on avance. Nos financeurs souhaitent aussi que nous arrêtons notre programme.

Le Président rappelle que si l'on fait de l'Assainissement Collectif avant, l'on fait perdre les aides aux usagers.

Il tient à fonctionner avec tous les financements auxquels le SIVOM peut prétendre, sinon les tarifs s'en ressentiront forcément.

Il invite d'autre part les Délégués à faire le point sur les problèmes à répétition sur nos réseaux, en particulier le réseau d'eau potable. Monsieur TIAR signale qu'il y a souvent des interventions réalisées Rue de Heilles à MOUY.

**MALAISE :**

Peut-être les Conseillers ont en entendu parler : les 2 agents du SIVOM ont été incommodés tout début décembre, ce qui leur a valu la visite des pompiers, un petit tour à l'hôpital pour examen et un séjour à la maison. Le médecin était convaincu qu'il s'agissait bien d'une intoxication mais le mystère demeure. En tout cas, les substances dangereuses ont été écartées ce qui est rassurant. Le SIVOM a tout de même été équipé de détecteurs de monoxyde de carbone du fait de son niveau de dangerosité alors qu'il est inodore et incolore.

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Président fait un tour de table pour proposer un droit d'initiative à chacun des membres présents. Personne n'ayant rien à ajouter, Monsieur THEROUDE souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

**Séance levée à 18 h 30**